

Rapport d'activité

2025

Pôle Ressources Handicap
de Seine-Maritime

EDITO

Le Pôle Ressources Handicap de Seine-Maritime (PRH 76) engage sa cinquième année d'activité dans un contexte où les principes d'inclusion, d'égalité d'accès aux droits et de solidarité affichée par les politiques publiques doivent plus que jamais se traduire en actes durables. Depuis sa création, le PRH 76 s'inscrit comme un outil opérationnel au service de ces orientations : il décloisonne les réponses, rapproche le droit commun du champ spécialisé et contribue concrètement à la transformation de l'offre médico-sociale. Il ne se contente pas d'énoncer des valeurs ; il leur donne une réalité tangible sur les territoires.

Sur le terrain, le PRH 76 est devenu un acteur incontournable pour les partenaires (Centres Médico-Sociaux, CMPP, CAMSP, écoles, équipements d'accueil, etc.), qui lui adressent des familles confrontées à des situations de vulnérabilité liées au handicap, à l'épuisement parental ou à l'isolement. Son action s'inscrit pleinement dans une logique de prévention : prévention des ruptures de parcours, prévention des situations de maltraitance, prévention des inégalités sociales et territoriales.



Par son maillage territorial et ses permanences de proximité, le PRH 76 répond à un impératif fondamental de justice sociale et d'équité territoriale. Il va au-devant des familles les plus éloignées des dispositifs de soins, de dépistage et d'accompagnement, et contribue à rendre effectif l'accès aux droits sociaux. En soutenant les parentalités et en favorisant l'accès aux loisirs, aux modes de garde du jeune enfant, au sport et à la culture, le PRH 76 rappelle avec force que l'inclusion ne peut être réduite à une réponse standardisée, uniquement technique ou nécessairement spécialisée : elle résulte avant tout d'un choix collectif de société.

À son échelle, et avec l'appui de ses partenaires, le PRH 76 tente d'agir comme un levier de transformation sociale. Il contribue à faire évoluer les représentations du handicap, à modifier les pratiques professionnelles et à inscrire durablement les valeurs du vivre-ensemble dans les politiques locales. Son action dépasse le cadre d'un dispositif : elle incarne une ambition collective.

Pour autant, nous affirmons clairement que ces objectifs ne peuvent être atteints sans une volonté politique affirmée et un soutien inscrit dans la durée. Les actions du PRH 76 ne produisent leurs effets que lorsqu'elles sont stabilisées, évaluées, ajustées et co-construites avec l'ensemble des partenaires. L'année 2025 a démontré combien le travail d'interconnaissance partenariale est déterminant pour l'orientation des familles et combien la fluidité des relations entre services conditionne la qualité des parcours proposés.

Dans ce contexte, la question de la pérennisation du PRH 76 ne peut plus être éludée. Elle se pose avec d'autant plus d'acuité dans une conjoncture nationale contrainte, où les arbitrages budgétaires interrogent la cohérence entre les ambitions affichées et les moyens réellement mobilisés. Fragiliser un dispositif tel que le PRH 76, c'est prendre le risque d'un recul en matière de prévention, d'inclusion et d'égalité d'accès aux droits, au détriment direct des familles et des territoires.

Nous tenons à reconnaître l'engagement et le soutien des partenaires institutionnels qui ont permis le déploiement du PRH 76 depuis sa création. En 2025, la mobilisation financière exceptionnelle de la Caisse d'allocations familiales de Seine-Maritime et du Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport (SDJES 76) ont permis de rendre un résultat à l'équilibre.

Car en effet, l'enjeu aujourd'hui n'est plus celui de l'expérimentation ou de l'innovation ponctuelle : il est celui de la consolidation. Il s'agit de faire un choix politique clair en faveur de dispositifs qui incarnent concrètement les orientations publiques et qui en démontrent chaque jour l'utilité sociale.

La pérennisation du PRH 76 constitue ainsi un test de la capacité collective à dépasser les déclarations de principe pour leur donner une traduction opérationnelle. Soutenir durablement le PRH 76, c'est affirmer que les politiques d'inclusion, de prévention et de solidarité ne relèvent pas de l'incantation, mais d'un engagement réel, structuré et assumé au service des familles, des territoires et du vivre-ensemble.





Sommaire

1.Introduction 6

2.Réalisations clés 8

3.Les défis rencontrés 33

5. Perspectives 37

6. Conclusion 39

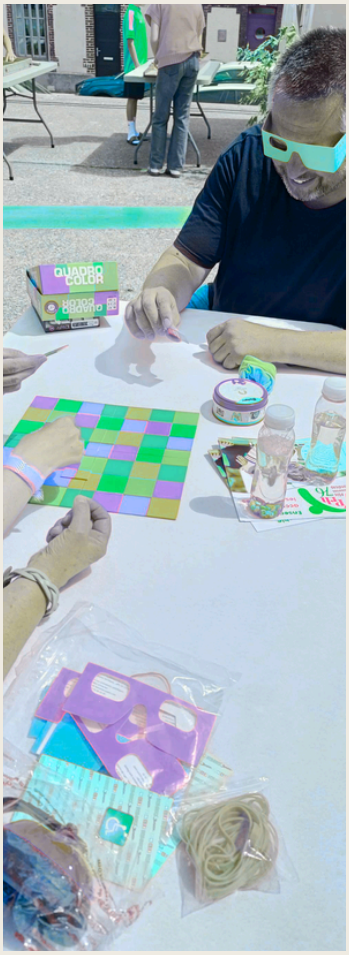


1. *Introduction*

Après une année 2024 consacrée au lancement et au déploiement de la Charte « pour un accueil de loisirs inclusif » de Seine-Maritime, alors portée par le PRH76, l'année 2025 s'est inscrite dans une phase de **transition stratégique et de sécurisation du dispositif**.
L'exercice 2025 a été marqué par une instabilité notable de l'équipe PRH-Charte, générant des **risques organisationnels** identifiés en matière de pilotage, de continuité opérationnelle et de lisibilité pour les partenaires institutionnels. Cette situation a conduit les porteurs du dispositif à engager une analyse stratégique, visant à préserver les objectifs initiaux de la Charte tout en adaptant son mode de gouvernance aux contraintes rencontrées.

Après l'intégration de trois nouvelles professionnelles en 2024, plusieurs événements concomitants sont intervenus en 2025 :

- le départ de l'animatrice de la Charte en février,
- la démission de la cheffe de projet en octobre après plusieurs périodes d'absence,
- l'absence pour raisons de santé du responsable du PRH 76 à compter d'octobre, durant 3 mois.
- L'accumulation de ces facteurs a fragilisé temporairement la capacité interne de pilotage, tout en confirmant la nécessité de sécuriser les fonctions stratégiques clés du dispositif.



Malgré ces contraintes organisationnelles, l'activité du PRH 76 est demeurée soutenue et continue. Depuis son ouverture en mars 2021, le service a accompagné 779 (dont 569 en accompagnement de niveau 2) enfants et jeunes sur l'ensemble du département, dont 171 nouveaux accompagnements en 2025. Ces résultats attestent de la résilience du modèle d'intervention et de la capacité du dispositif à maintenir un service effectif aux familles, y compris dans un contexte de recomposition interne.

L'année 2025 a vu également le **repositionnement du poste d'animation de la Charte** auprès de l'UFCV, effectif à compter de septembre 2025 avec le recrutement de Nathalie Bellouin. Ce transfert répond à un double objectif :

- **sécuriser la continuité de l'animation départementale de la Charte**, en s'appuyant sur un acteur reconnu pour son expertise en matière d'animation et de loisirs éducatifs ;
- **optimiser l'allocation des ressources publiques**, en distinguant clairement les fonctions de pilotage stratégique et d'accompagnement des acteurs (PRH 76) et les fonctions d'animation opérationnelle (UFCV), dans une logique de complémentarité et de performance collective.

L'année 2025 a vu enfin se reconfigurer le comité inter associatif, porteur du PRH 76, avec le départ de Nathalie Marie, Déléguée régionale de l'UFCV, Rosa Naroun, Directrice régionale de HOVIA, et Jean-Marc Rimbert, Directeur général des PEP 76.

2025 peut ainsi être analysée comme une année clé ayant permis d'identifier les fragilités du service et ses nécessaires sécurisations financière et organisationnelle à construire.



2. Réalisations clés



Les accompagnements de familles

En 2025, le nombre de nouveaux accompagnements de familles à l'échelle départementale a connu une **progression significative par rapport à 2024, passant de 115 à 171 enfants ou jeunes** en situation de handicap accompagnés (Niveau 2).

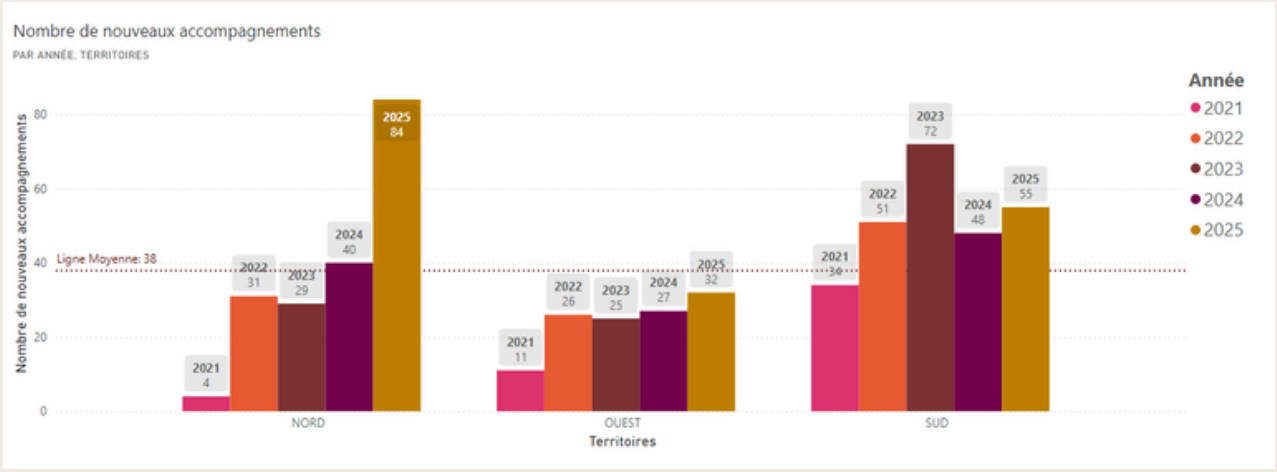
À ces nouveaux accompagnements s'ajoutent :

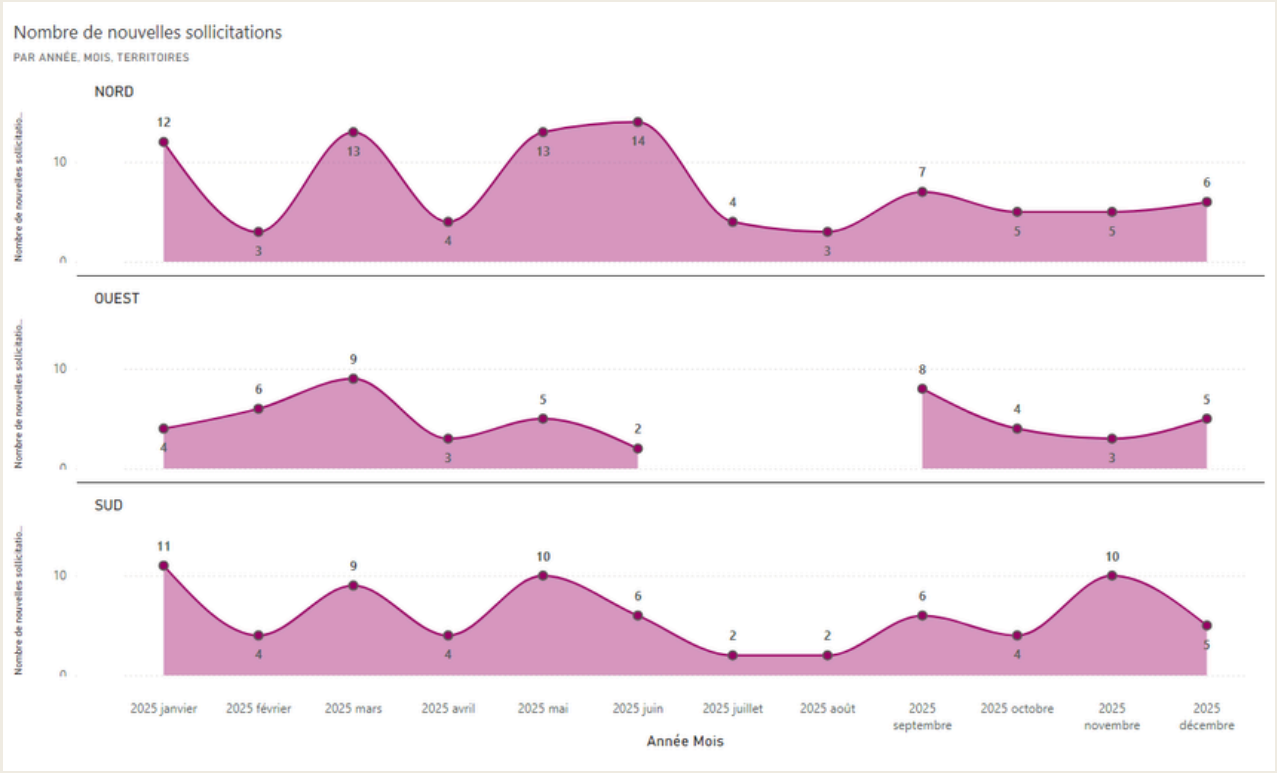
- ceux issus de la file active 2024, incluant des situations non résolues des années antérieures et toujours en cours en 2025, traduisant une charge d'activité cumulative pour le service,
- les informations délivrées aux familles lors d'entretiens téléphoniques (sans accompagnement nécessaire - Niveau 1).

Cette dynamique se décline de manière différenciée selon les territoires :

- **Sur le territoire Nord**, le nombre d'enfants et de jeunes accompagnés en 2025 atteint 84 situations, soit une augmentation très marquée par rapport aux années précédentes. Ce volume représente près de trois fois l'objectif initial fixé à 30 enfants en file active. Depuis la création du PRH 76 en 2021, ce territoire connaît une progression continue du nombre d'accompagnements, avec un total de 188 enfants accompagnés à ce jour par une seule Référente Territoriale (RT), traduisant une pression croissante sur les ressources humaines disponibles.
- **Sur le territoire Ouest**, la file active, historiquement stable autour de 25-30 accompagnements, a enregistré 32 nouvelles situations en 2025. Depuis 2021, ce territoire a été accompagné par deux Référentes Territoriales successives et a permis l'accompagnement de 121 enfants au total.
- **Sur le territoire Sud**, la dynamique repart légèrement à la hausse, avec 55 nouveaux accompagnements en 2025 contre 48 en 2024. Depuis la création du service, ce territoire a connu une plus grande instabilité en matière de ressources humaines, avec quatre Référentes Territoriales

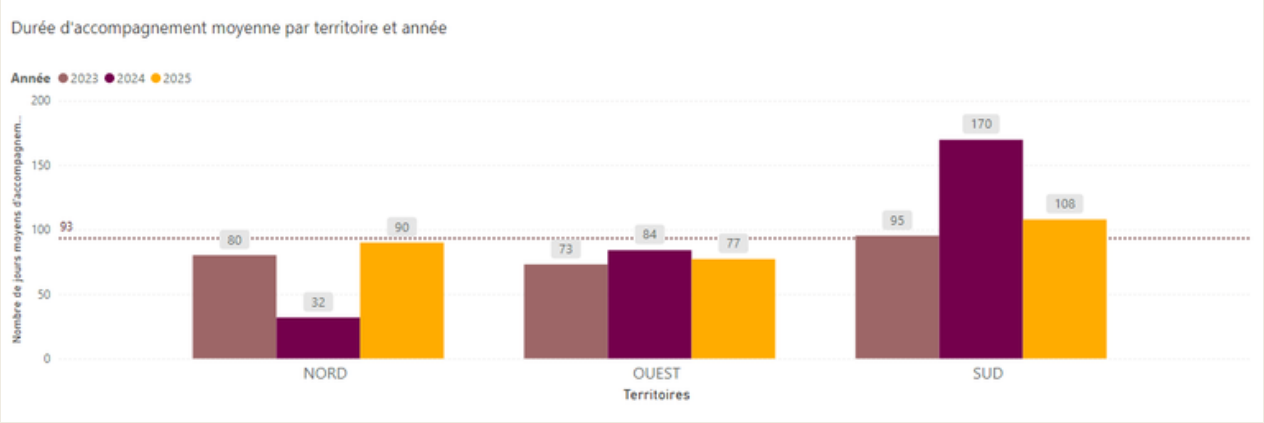
différentes mobilisées, dont une présente depuis l'origine. Au total, 260 enfants ont été accompagnés sur ce territoire depuis 2021.



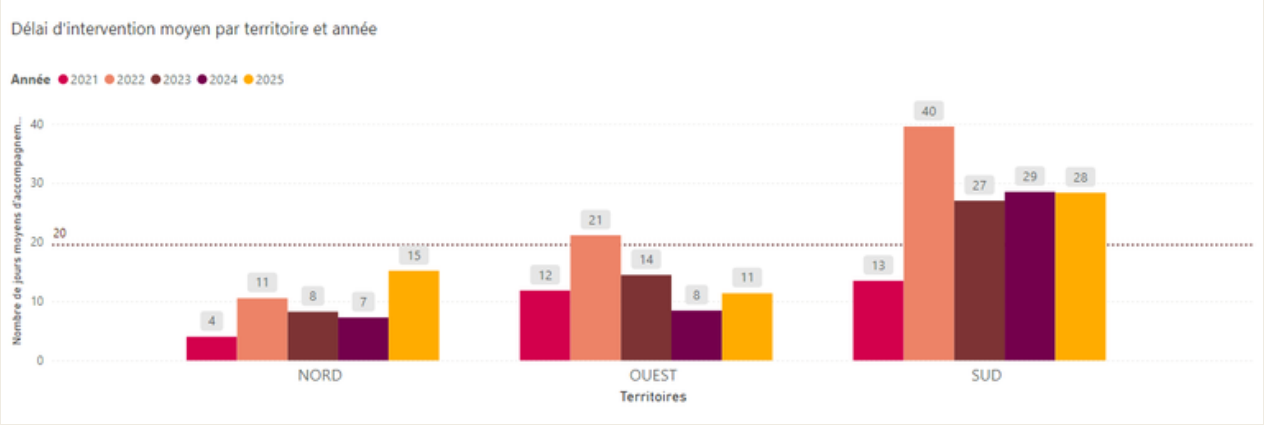


Durée moyenne d'accompagnement et délais d'intervention :

La **durée moyenne d'accompagnement depuis 2023 est de 93 jours** sur l'ensemble du territoire seinomarin.
La durée moyenne d'accompagnement sur le territoire Nord tend à s'allonger du fait de la complexification des situations rencontrées et de l'augmentation sensible de la file active.



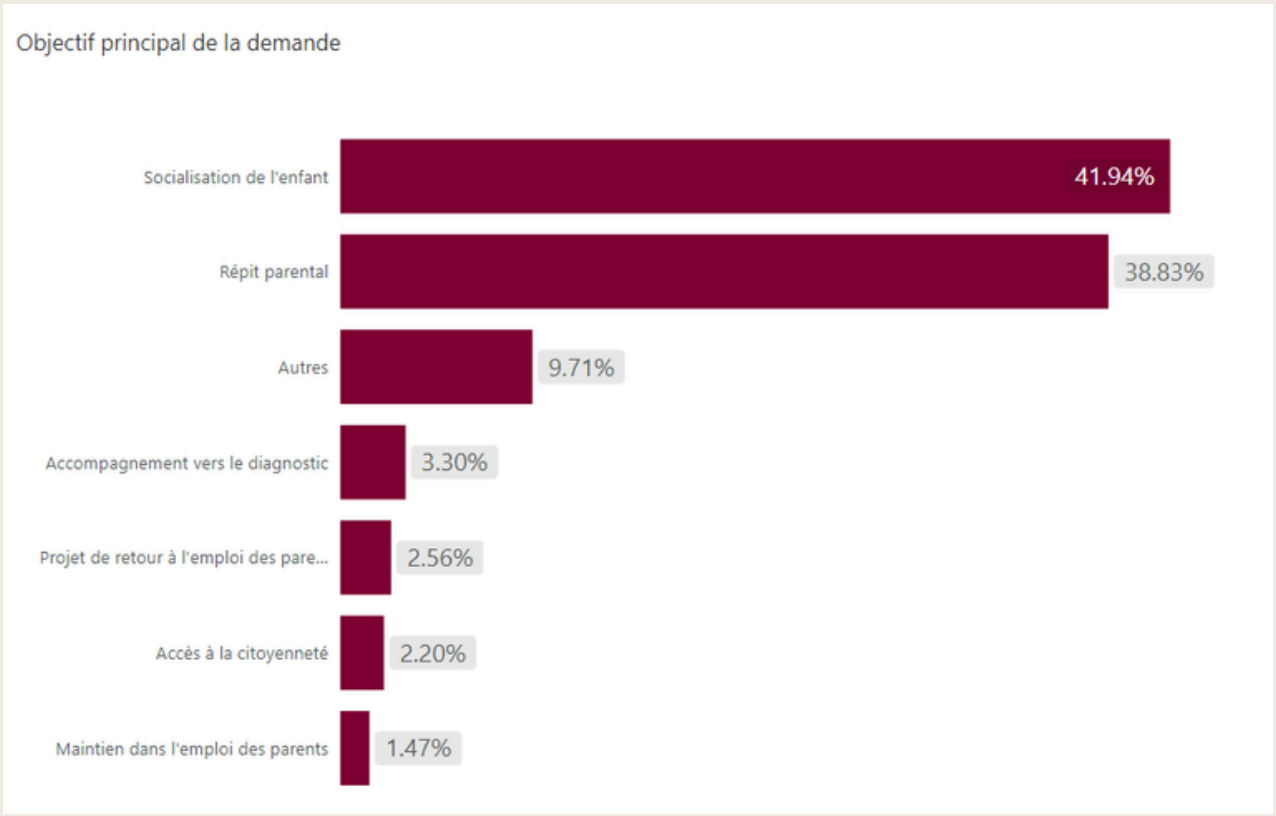
Le **délai d'intervention moyen** sur l'ensemble du territoire seinomarin est de **20 jours** entre le premier contact avec la famille ou le partenaire et la première visite d'évaluation auprès de la famille.
Sur le territoire Sud, il se stabilise autour de 28 jours du fait du nombre d'accompagnements simultanés plus important et d'une liste d'attente un peu plus conséquente.

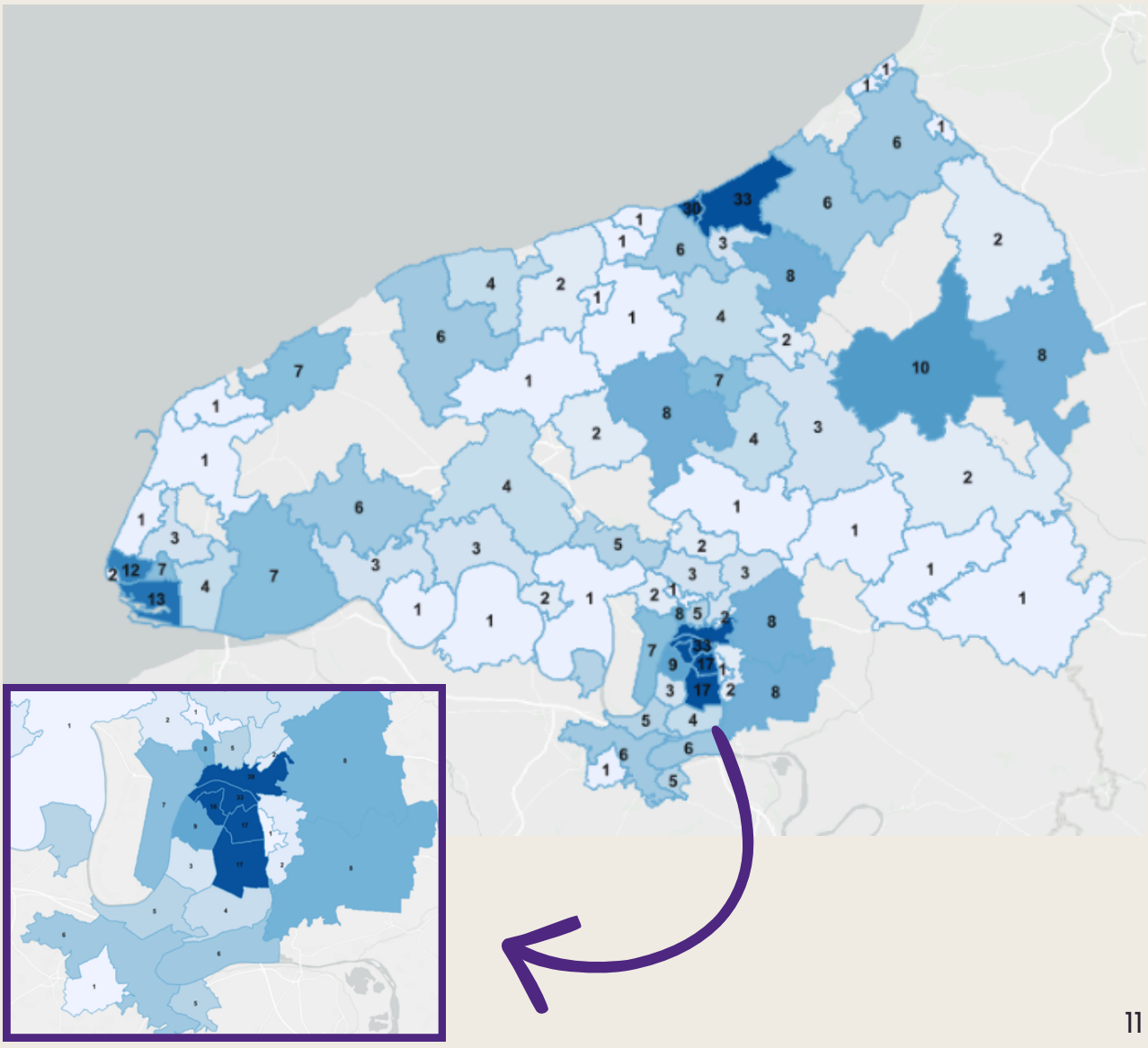


Nature des demandes :

45,4% des nouvelles sollicitations proviennent en direct des familles en 2025, contre 55% en 2024.
Au moment du premier contact, **46,2% des familles se déclarent en attente** de diagnostic ou de notification MDPH ou bien encore, de place en établissement/service médico-social (42,4% en 2024).

La **socialisation de l'enfant/jeune et le répit parental** demeurent les principaux objectifs des sollicitations qui sont adressées au PRH 76.

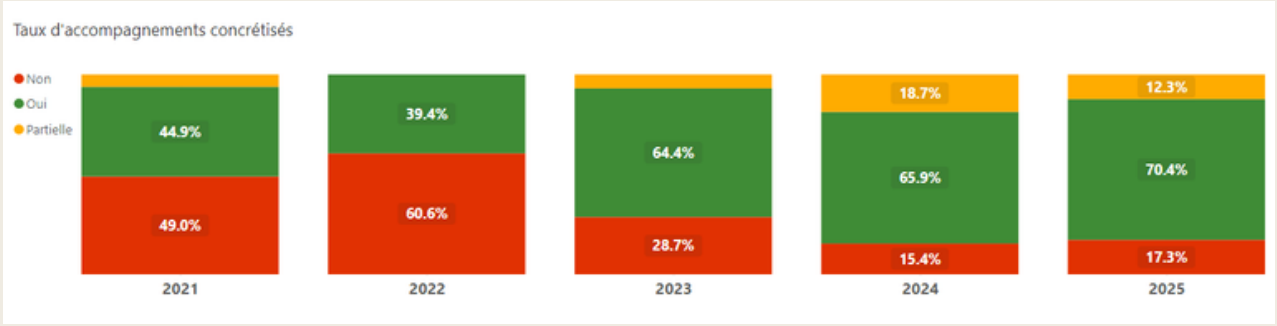

Objectif principal de la demande
Socialisation de l'enfant
41.94%
Répit parental
38.83%
Autres
9.71%
Accompagnement vers le diagnostic
3.30%
Projet de retour à l'emploi des pare...
2.56%
Accès à la citoyenneté
2.20%
Maintien dans l'emploi des parents
1.47%



Grâce aux permanences du PRH 76 qui maillentle territoire seinomarin, le rayon d'intervention effectif du PRH 76 s'élargit progressivement. Ces permanences permettent de toucher les familles les plus éloignées des services.
En comparaison avec l'année 2023 et 2024, davantage de familles résidant dans la communauté de communes Côte d'Albâtre, sur l'Est du Département, ou encore le long des Boucles de la Seine, sont accompagnées par le service.
Les pôles urbains et les territoires avec lesquels des coopérations sont engagées concentrent la majorité des interventions de l'équipe.

Concrétisation des accompagnements :

En 2025, **71,6% des projets d'inclusion ont été concrétisés par un accueil effectif** de l'enfant (65,9% en 2024). Ce taux de concrétisation est en progression depuis 2022. Il est relativement homogène sur l'ensemble des territoires.



Les **modalités de concrétisation des projets d'inclusion**, dans l'ordre décroissant de leur fréquence, se présentent comme ceci :

- **Accueil en ALSH/ACM** (centre de loisirs, mercredis et vacances) : accueils ponctuels à réguliers, parfois avec renfort/animateur dédié.
- **Accueil en EAJE / crèche** (dont « offre de répit ») : demi-journées à temps partiel/plein, souvent en période d'adaptation ou avant scolarisation.
- **Accueil périscolaire et temps méridien / cantine** : maintien ou mise en place d'aménagements (rythme, renfort, organisation).
- **Solutions de répit :** plateforme AMER, APEI Seine et Mer, Unis-Cité, TISF/AID 76, répit à domicile ou sans hébergement (selon besoins familiaux).
- **Activités de loisirs et sport** (souvent adaptées) : gym, natation, danse, multisport, judo, théâtre, musique, stages/centres sportifs.
- **Appui aux équipes/structures d'accueil** : observation, sensibilisation, conseils, outils (ex. malle pédagogique), coordination avec partenaires.

- **Soutien à la parentalité (parfois formation des aidants)** : mise en place ou poursuite pour épuisement parental et besoins d'étayage.
- **Parcours diagnostic et accès aux soins** : orientations et démarches via PCO/PTR/MISAS/CMPP/CMP, relai vers CAMSP.
- **Orientation et relais vers le médico-social** : mise en lien/coordination avec SESSAD, IME/DITEP, PCPE/PCPE Poly, C360, EPNAK.
- **Modes de garde individuels** : assistante maternelle / MAM, garde à domicile, appui via RPE selon disponibilités.

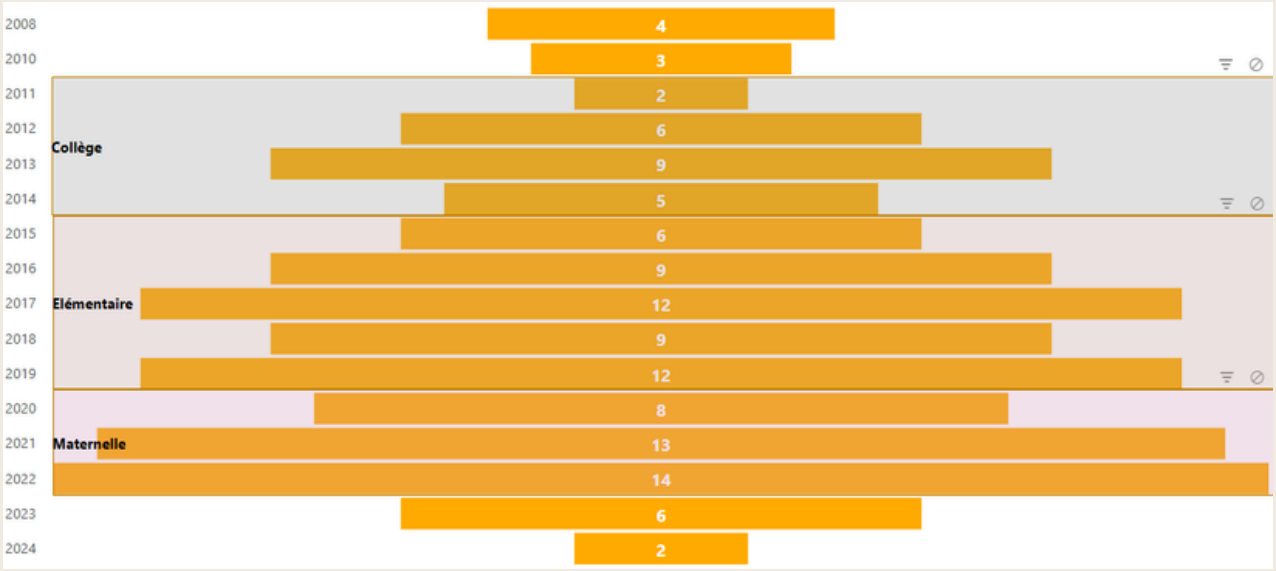
Seules 5,7% des situations d'accompagnement ont nécessité le recours à un appui technique issu du milieu spécialisé.

Ce faible taux s'explique, en premier lieu, par le fait que, dans la majorité des situations, la mise à disposition de soutien méthodologique, d'outils adaptés et de temps de réassurance auprès des équipes des structures d'accueil du milieu ordinaire suffit à lever les freins et à permettre la concrétisation de l'accueil de l'enfant ou du jeune.
Toutefois, ce constat doit également être mis en perspective avec les difficultés rencontrées par les partenaires de l'accueil de loisirs à identifier, solliciter et mobiliser les fonctions ressources des établissements et services médico-sociaux. Ces derniers demeurent souvent peu accessibles en appui technique, en particulier lorsqu'il s'agit de soutenir l'accueil d'enfants ou de jeunes ne relevant pas de leurs files actives, dans une logique d'inclusion en milieu ordinaire.

Dans cette perspective, un enjeu stratégique se dessine pour le PRH 76 : celui de **renforcer l'identification des fonctions ressources existantes au sein des établissements et services médico-sociaux** (ESMS) et de contribuer à la structuration, à l'échelle locale, de réseaux d'appui technique et de **clusters d'acteurs clairement identifiés**.
Concernant les accueils collectifs de mineurs (ACM), ce travail est mené étroitement aves l'UFCV dans le cadre de **Charte "pour un accueil de loisirs inclusif" de Seine-Maritime**, en donnant aux ESMS la possibilité d'adhérer à la Charte pour être cartographier aux côtés des ACM adhérents. Le repérage des ressources est ainsi facilité. Le PRH 76 assure quant à lui la mise en lien des différents acteurs lorsque c'est nécessaire.
L'objectif est de permettre aux équipements d'accueil du droit commun de solliciter plus directement et plus efficacement ces ressources, afin de sécuriser et de développer durablement les pratiques inclusives sur les territoires.

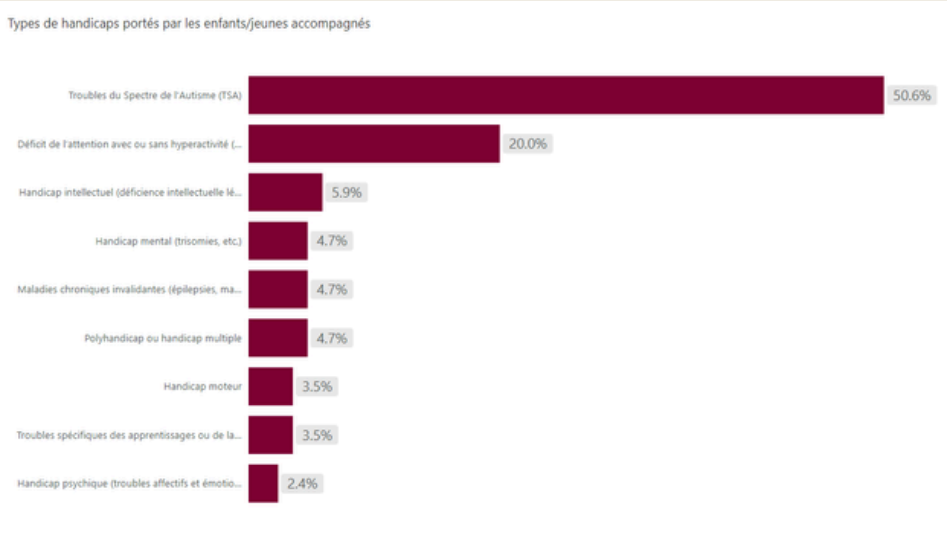
Les profils des enfants et jeunes accompagnés :

La majorité des accompagnements, initiés en 2025, concernent des enfants de 3 à 10 ans, au moment de la première évaluation.



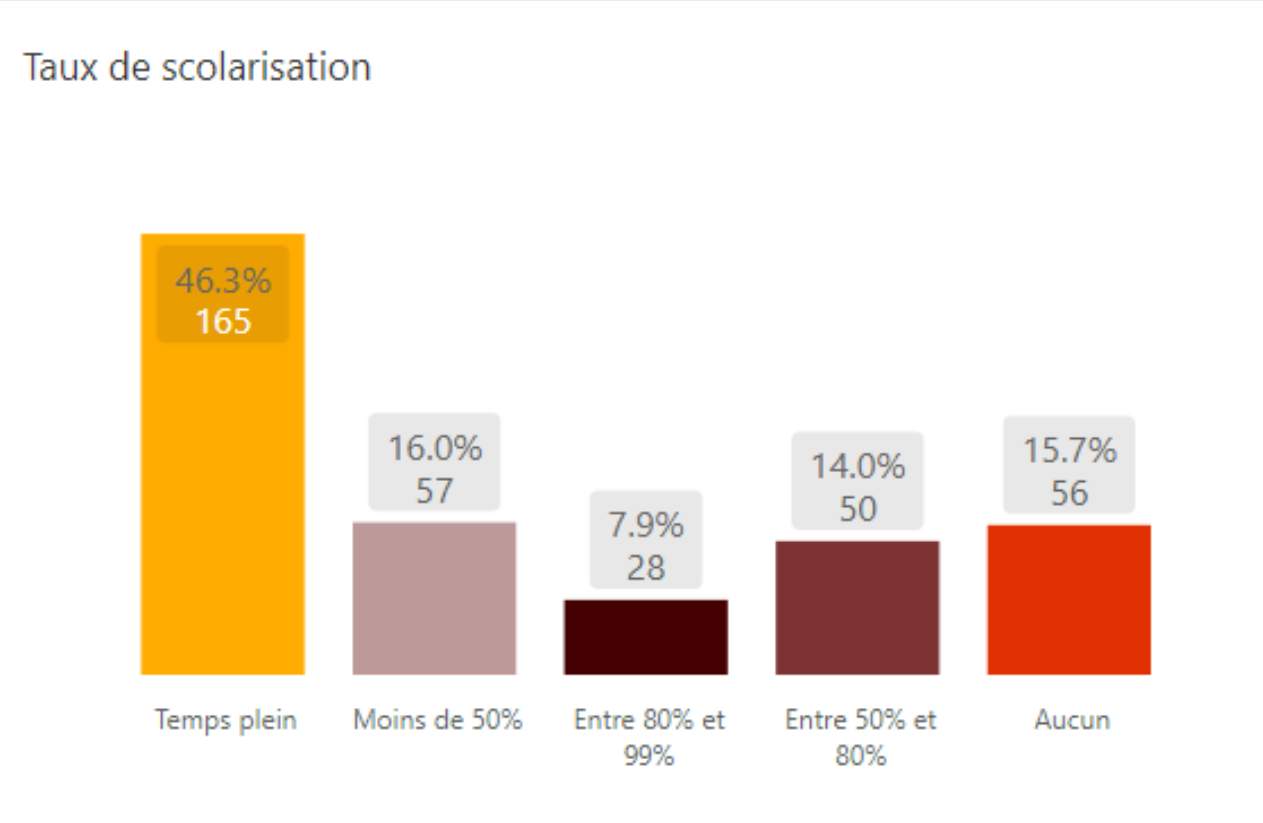
En 2025, les enfants et jeunes présentant des **troubles du spectre de l'autisme** représentent la grande majorité des accompagnements (50,6% des accompagnements initiés sur 2025). En revanche, ce taux est en baisse comparé à 2024 (58,7%), au profit d'une **augmentation du taux d'enfant présentant un déficit de l'attention avec/sans hyperactivité** : 20% en 2025, contre 10,9% en 2024.

3 enfants/jeunes sur 4 sont de sexe masculin.



Sur l'ensemble des années d'exercice, la **progression de la part des enfants et jeunes de 3 à 16 ans scolarisés à temps plein** au moment de la première évaluation (46,3 % en 2025 contre 44,9 % en 2024), conjuguée à la **diminution du taux de déscolarisation totale** (15,6 % en 2025 contre 17,3 % en 2024), traduit une évolution globalement favorable des situations à l'entrée dans l'accompagnement.

Ces résultats peuvent être analysés prudemment comme le reflet d'une dynamique d'inclusion renforcée, dans laquelle les parcours scolaires apparaissent davantage sécurisés et moins marqués par des ruptures précoces. Ils soulignent l'importance des actions de prévention menées en amont, visant à soutenir les familles et les professionnels avant que les situations ne se dégradent jusqu'à une exclusion totale du cadre scolaire.



L'augmentation significative du nombre de situations accompagnées en accueil de loisirs, notamment sur les territoires Nord et Sud, met en évidence que, même lorsque la scolarisation est maintenue, **les temps périscolaires et extrascolaires demeurent des espaces de fragilité** pour les enfants et les jeunes en situation de handicap. Ces temps constituent souvent les premiers lieux où s'expriment les difficultés d'inclusion : adaptation des pratiques, organisation des équipes, accès aux activités collectives, ou encore articulation avec les ressources spécialisées.

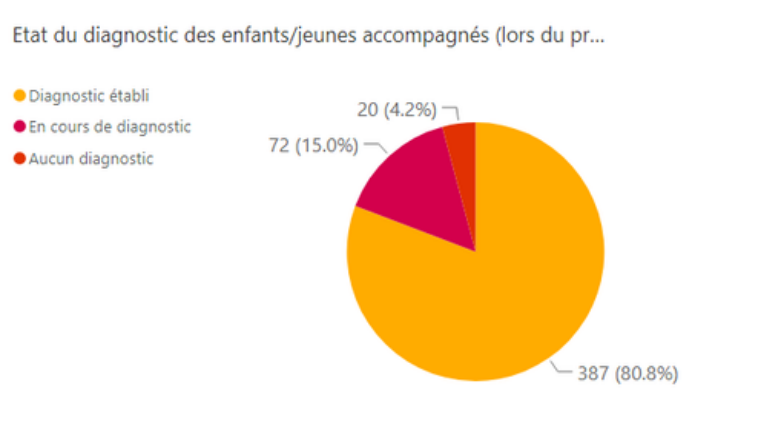
Ainsi, le maintien ou le retour à une scolarisation à temps plein ne signifie pas, à lui seul, une inclusion effective sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant. Les données montrent que **l'accueil de loisirs joue un rôle déterminant dans la sécurisation des parcours**, en complémentarité du cadre scolaire. L'intervention du PRH 76 permet précisément de soutenir cette continuité, en évitant que des difficultés rencontrées sur les temps de loisirs et les temps de pause méridienne ne génèrent, à terme, des ruptures plus larges dans le parcours de l'enfant, y compris scolaires.

Le CAMSP du CHU de Rouen, le CAMSP Henri Wallon (APAJH) de Dieppe, le Groupe Hospitalier du Havre et le CRANSE sont les services qui adressent respectivement le plus d'enfants et de jeunes vers le PRH 76.

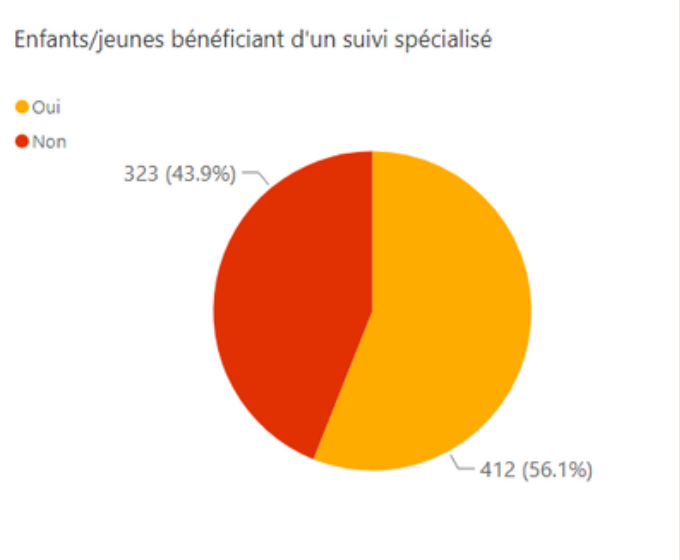
Toutes années confondues, **l'âge moyen (décimal) de diagnostic** sur le territoire Nord augmente de 3.98 ans en 2023 à 4.6 ans en 2025. Sur le territoire Ouest, il diminue de 3.51 ans en 2023 à 3.3 ans en 2025. Sur le territoire Sud, il augmente de 2.35 ans en 2023 à 2.8 ans en 2025.

Au-delà des variations observées en un an, nous notons de **fortes disparités entre territoires en matière d'accès au diagnostic**. Nous précisons que ces chiffres sont à interpréter avec précaution car établis sur une base déclarative, au moment de la première évaluation.

En 2025, 80,8% des enfants/jeunes ont un diagnostic établi lorsque leur famille sollicite le PRH 76, contre 88,8% en 2024 et 90,5% en 2023.

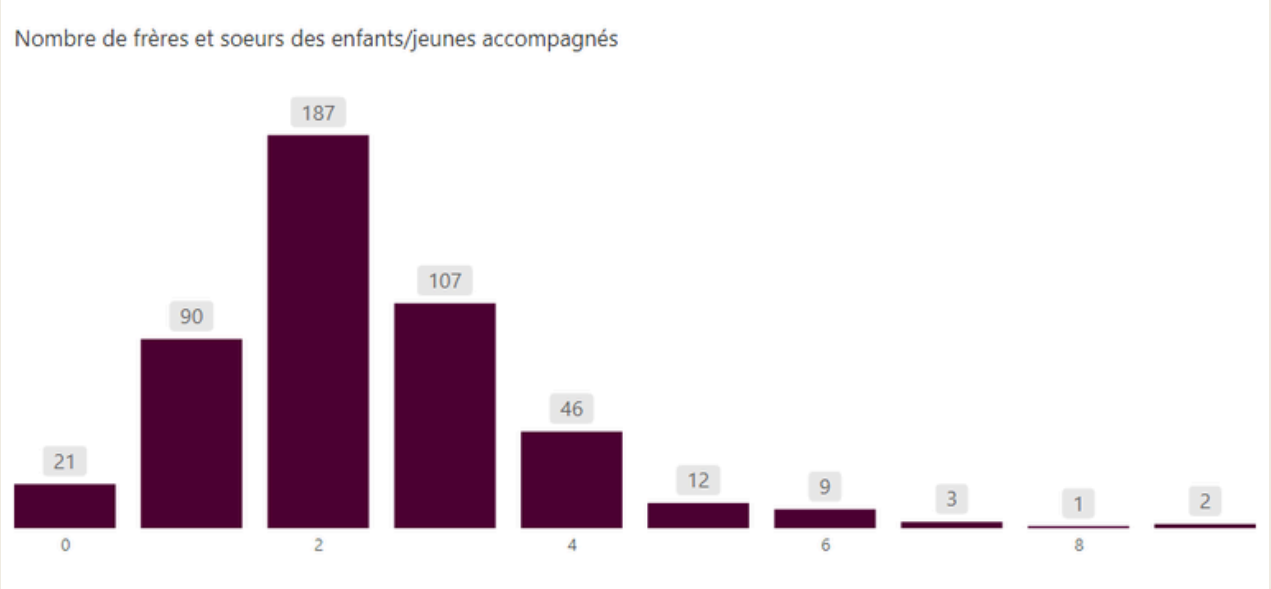


En 2025, 56,1% des enfants/jeunes s'adressant au PRH 76 bénéficient d'un suivi ou d'un accompagnement spécialisé (principalement dans les CAMSP, CMP ou Hôpitaux de jour), contre 46,8% en 2024, et 59,9% en 2023.

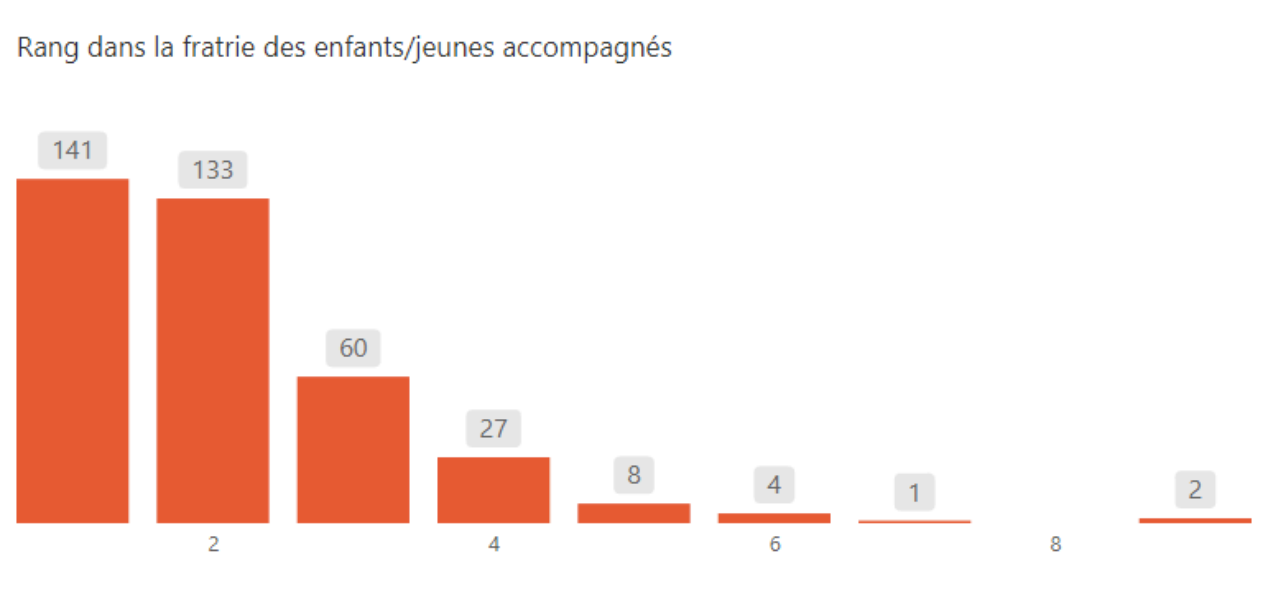


Les profils des familles accompagnés :

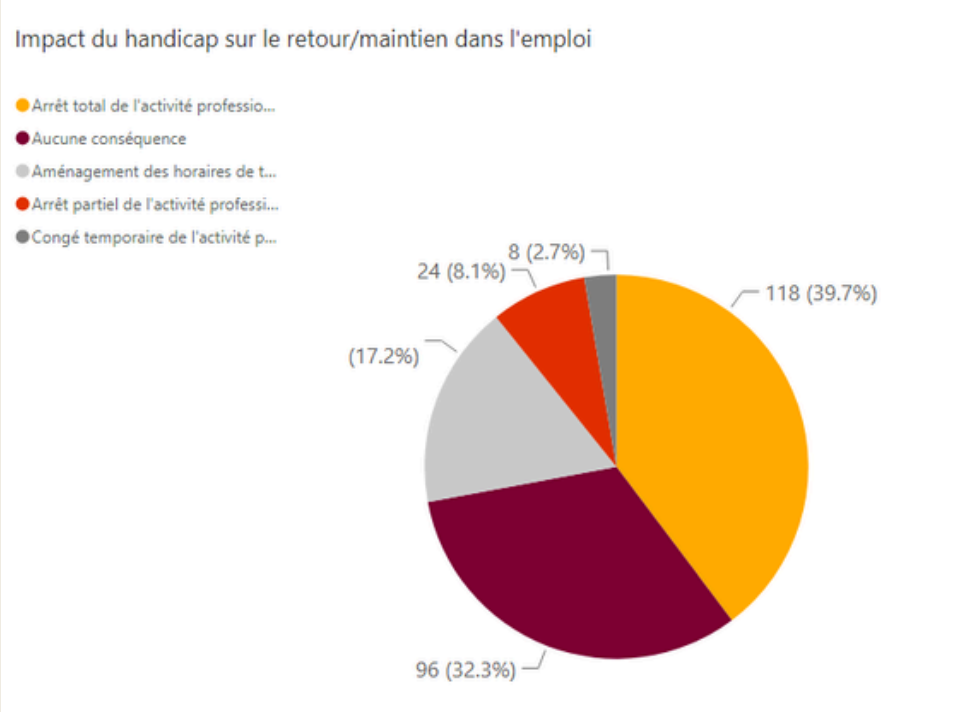
En 2025, **42,8% des familles sont monoparentales**, contre 36.9% en 2024 et 45.7% en 2023.



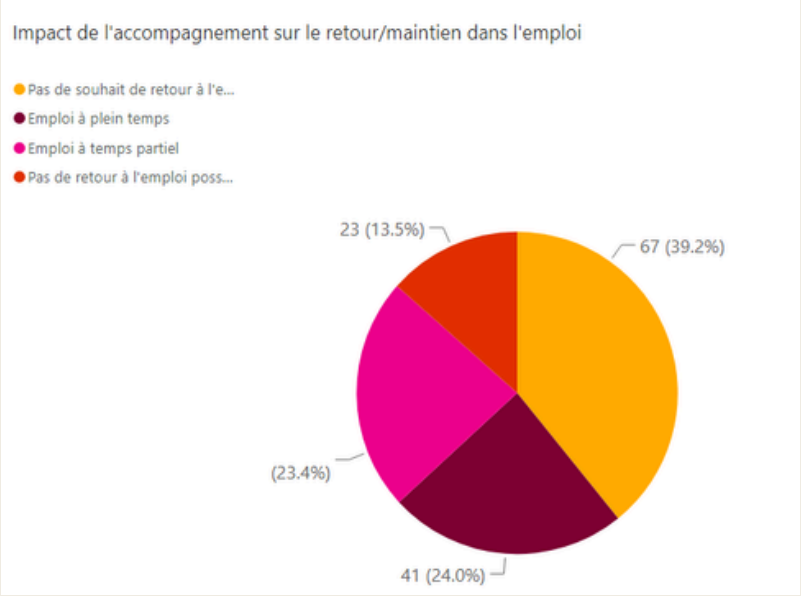
Majoritairement, les fratries sont composées de **3 enfants**. La tendance observée à ce que plusieurs membres d'une même fratrie soient en situation de handicap se confirme en 2025.



Toutes années d'exercice confondues, le handicap de l'enfant a eu pour conséquence l'**arrêt total de l'activité professionnelle pour au moins un des parents pour 39,7% des parents**. Seuls 32,3% des parents déclarent que le handicap de leur enfant n'a pas eu de conséquence sur leur activité professionnelle.



L'accompagnement proposé par le PRH 76 a permis à 47,4 % des parents de se maintenir ou de retrouver un emploi à temps plein (24%) ou à temps partiel (23,4%).



Pris isolément, chacun de ces indicateurs (monoparentalité, taille de la fratrie, prévalence du handicap dans la fratrie, impact sur la vie professionnelle) est déjà identifié comme facteur de fragilité. Leur combinaison constitue un **marqueur fort de risques intrafamiliaux accrus**, au sens de surcharge parentale, d'épuisement, et de déséquilibres dans les parcours des enfants.

En effet, dans un contexte de handicap, la **monoparentalité** implique :

- Une concentration des responsabilités éducatives, administratives et financières sur un seul adulte.
- Une disponibilité contrainte pour coordonner les soins, les démarches MDPH, la scolarité et l'accès aux loisirs.
-

Pour le PRH 76, cela confirme que les situations accompagnées relèvent moins d'un besoin ponctuel d'information que d'un accompagnement global de sécurisation des parcours familiaux. Les Référentes Territoriales sont de plus en plus sollicitées comme **interfaces entre parentalité, accès aux droits sociaux et inclusion.**

Lorsque l'un (ou plusieurs) des enfants est en situation de handicap :

- Le temps parental est massivement mobilisé sur les besoins spécifiques.
- Les autres enfants peuvent être exposés à des formes de relégation éducative involontaire (fatigue parentale, moindre disponibilité, renoncements aux loisirs).
- Certaines familles développent des stratégies de compensation internes, au prix d'un épuisement invisible

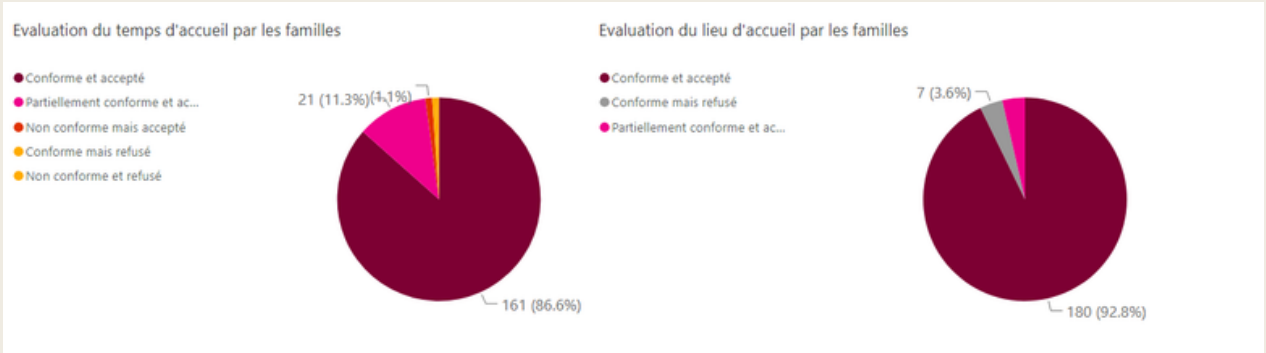
Le PRH 76 peut intervenir ici comme acteur de **prévention secondaire**, en travaillant l'accès aux loisirs, à l'accueil collectif et aux temps de socialisation pour l'ensemble de la fratrie, et pas uniquement pour l'enfant porteur de handicap.

L'intervention du PRH 76 évolue vers une approche plus globale centrée sur la cellule familiale. Cette évolution se traduit par une **intensification de la charge de travail des Référentes territoriales** et par un **allongement des durées d'accompagnement**. Initialement conçue comme une mission ponctuelle de ressource, l'action du PRH tend progressivement à s'inscrire dans des accompagnements de nature plus continue, proches des logiques médico-sociales.
le PRH 76 ne se situe plus uniquement sur un registre d'inclusion des enfants, mais bien sur **un levier de prévention des risques intrafamiliaux.** Il contribue à rompre l'isolement des familles, à prévenir les risques de rupture, à éviter le déplacement des ces risques vers d'autres dispositifs plus coûteux et plus tardifs (protection de l'enfance, ruptures scolaires, etc.).

Evaluation par les familles :

Dans la phase de suivi post-accompagnement, le PRH 76 évalue son intervention auprès des familles.

Globalement, les familles accompagnées par le PRH 76 sont **satisfaites de l'accompagnement proposé et des solutions proposées.** Le temps d'accueil dans le milieu ordinaire est jugé conforme au projet d'inclusion co-construit en amont dans 86,6% des cas (86,7% en 2024) et le lieu d'accueil répond aux attentes dans 92,8% des situations (92,7% en 2024).



L’animation partenariale :

Au sein du Pôle Ressources Handicap de Seine-Maritime (PRH 76), **la fiche d’action partenariale (FAP)** est un **outil structurant de formalisation, de pilotage et de traçabilité des actions partenariales territoriales**.

Une fiche d’action partenariale correspond à :

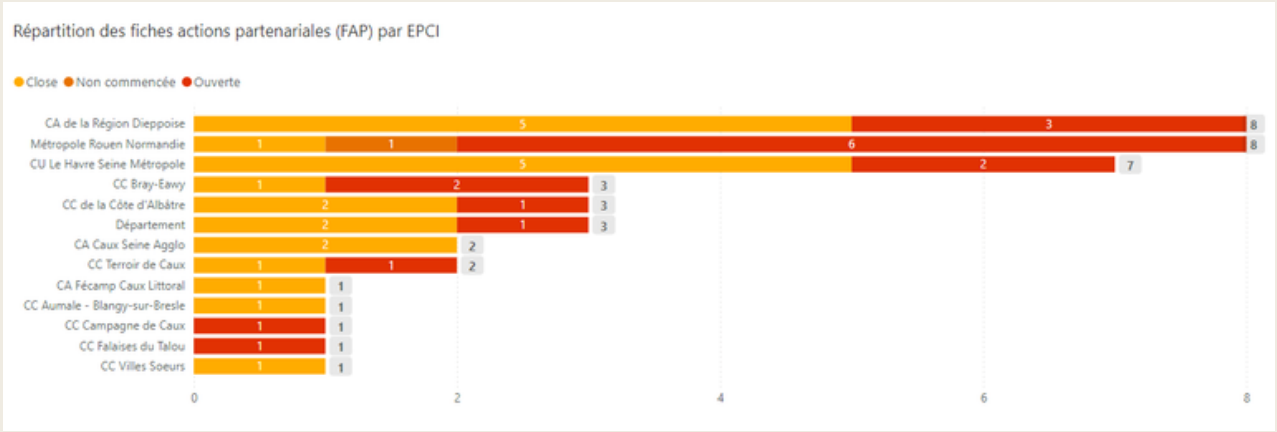
- un ensemble cohérent d’actions menées avec un partenaire identifié, sur un territoire donné,
- nécessitant plusieurs temps de travail,
- poursuivant des objectifs partagés,
- et produisant des effets opérationnels concrets au bénéfice des familles et/ou des professionnels.

Elle peut par exemple intégrer :

- un diagnostic partagé des besoins d’un territoire ou d’un public ;
- des temps de co-construction avec le partenaire ;
- des actions auprès des familles et/ou des professionnels (sensibilisation, accompagnement, appui méthodologique, mise en réseau, expérimentation) ;
- un suivi et une évaluation qualitative des effets produits.

La FAP permet ainsi de **rendre visible l’intensité et la valeur ajoutée du travail partenarial**, au-delà du simple comptage de rencontres.

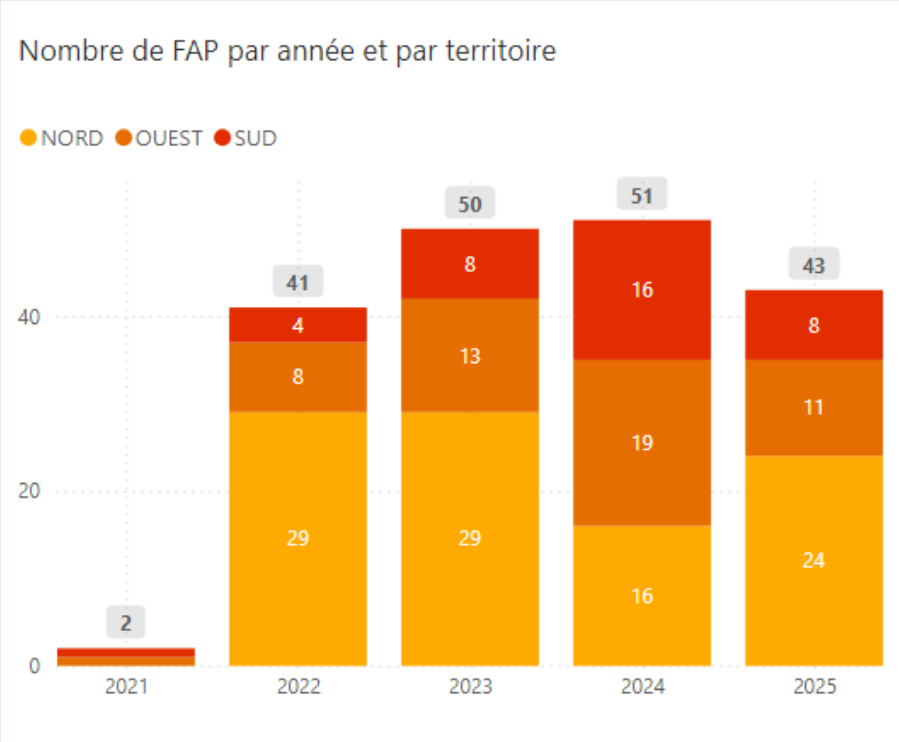
En 2025, **43 fiches actions partenariales** (51 en 2024) ont été créées pour formaliser et piloter les partenariats développés pour engager les dynamiques inclusives (en dehors de l’accompagnement des familles). Elles sont réparties comme suit :



En 2025, c'est sur le territoire Nord que l'engagement partenarial a le plus de vitalité. Dès le déploiement du PRH 76, ce territoire a été identifié par l'équipe du PRH 76 comme prioritaire pour le développement du "aller-vers". Cette orientation stratégique s'est traduite par :

- un travail de **diagnostic territorial partagé** avec les acteurs locaux,
- une volonté explicite de **déployer une présence proactive** du PRH,
- le développement de partenariats structurés là où les besoins étaient identifiés comme importants mais peu couverts. Cette dynamique locale crée un **effet d'entraînement partenarial**.

Ce positionnement favorise mécaniquement des **dynamiques partenariales intensives** qui contribuent à l'augmentation sensible de l'adressage de familles et à une surcharge de travail et de déplacements pour la Référente Territoriale Nord.



Les accueils collectifs de mineurs (ACM) :

En 2025, plusieurs équipes d'animation ont été accompagnées par le PRH, à travers un appui combinant des apports théoriques et la création d'outils.

- Les référents périscolaires de la Ville de Dieppe,
- L'équipe des agents de pause méridienne d'ARQUES LA BATAILLE,
- Les directeurs d'ALSH, dans le cadre de la réunion de préparation des accueils estivaux de la Communauté de communes des Villes Soeurs,
- Les animateurs et directeurs de plusieurs structures situées sur la Communauté d'Agglomérations de la Région Dieppoise (Maison Jacques Prévert, Maison des Jeunes, Ville de DIEPPE, Espace Georges Thurin),

- Le PRH 76 anime par ailleurs, depuis 2024, le groupe de travail « *Inclusion des Enfants en situation de handicap* » avec l'ensemble des porteurs d'ACM de l'EPCI Aumale-Blangy,
- Co-animation d'une formation avec l'UFCV auprès des équipes ALSH de la Comunauté de Communes AUMALE BLANGY,
- L'équipe de l'accueil périscolaire et ACM de la Maison pour tous à Saint Romain de Colbosc,
- L'équipe de l'accueil périscolaire de Cauville sur Mer,
- Sur le territoire ouest, le PRH76 a mis en place un réseau entre directeurs et/ou animateurs d'ACM afin de favoriser le partage d'expériences et l'échange de pratiques autour de l'inclusion (4 rencontres organisées sur 4 ACM différents en 2025),
- L'équipe de l'accueil périscolaire et ACM de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf,
- L'équipe ACM « Arc en Ciel » de Petit-Quevilly,
- L'équipe ACM de Mesnil-Esnard,
- L'équipe périscolaire et extrascolaire de Grand-Quevilly,
- L'équipe périscolaire de Bihorel,
- L'équipe périscolaire de Saint Pierre de Varengeville,
- L'équipe ACM de Maromme,
- Les référents des sites périscolaires et extrascolaires de Mont Saint Aignan.

Les **actions d'accompagnement sont coconstruites et adaptées** aux demandes exprimées ainsi qu'aux besoins identifiés. Elles se déploient sur une ou plusieurs séances et s'inscrivent dans une temporalité variable, au regard des besoins des personnes concernées et des disponibilités des animateur.trice.s.

Les rencontres menées avec les ACM permettent aux référentes territoriales de recueillir les besoins spécifiques des structures et d'intégrer les éléments relevant de situations complexes. Les profils des enfants en situation de handicap apparaissent plus difficiles et peuvent, dans certains cas, mettre les **équipes en difficulté**, celles-ci étant composées d'animateur.trice.s professionnel.le.s ainsi que de stagiaires (BAFA).

Le secteur est par ailleurs confronté à des **difficultés de recrutement et de stabilisation des équipes**. Depuis 2024, l'accès au BAFA dès 16 ans a également contribué au **rajeunissement des effectifs**. Enfin, le taux d'encadrement en périscolaire se trouve lui aussi particulièrement éprouvé au regard du profil de certains enfants.

Dans ce contexte de complexification des situations, il apparaît nécessaire de renforcer les solutions relevant du droit commun.

Afin de répondre à cette problématique, le PRH76 a déployé en 2025 un **webinaire à destination des jeunes animateurs**, diffusé lors des réunions de préparation des équipes, ainsi que des **interventions au sein du centre de formation PSL 76** sur les questions relatives au handicap.

En 2025, les partenariats entre le PRH76, les collectivités et les structures d'accueil poursuivent leur développement à l'échelle de l'ensemble du territoire départemental. Les partenaires sollicitent désormais le PRH76 en direct, en raison d'une **meilleure connaissance du service** par les acteurs, ainsi que du **déploiement des référents handicap** au sein des ALSH du département.

En 2025, enfin, une **collaboration s'est nouée entre le SDJES, le Réseau Canopé et le PRH 76 pour co-construire et co-animer la formation** : *« La prise en compte des enfants en situation de handicap en accueil périscolaire et extrascolaire »,* figurant au catalogue de formation du SDJES 76 dès 2026.

Au cours de l'année, un **équilibrage de la présence du PRH76 sur l'ensemble du département** est constaté. Une nouvelle dynamique se dessine notamment sur un territoire jusqu'alors non couvert : la Communauté de Communes des 4 rivières.

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) :

En 2025, plusieurs EAJE ont bénéficié d'un accompagnement par le PRH 76 alliant apport théorique, création d'outils et prêts d'objets de la malle pédagogique.

- Le multi accueil de Rives en Seine,
- Un des multi-accueils de Grand Quevilly,
- Une crèche associative de Rouen.



Zoom sur la Journée Petite Enfance - Handicap et inclusion Territoire Bray-Littoral - Neufchâtel en Bray - 20 juin 2025 :

Le PRH 76 a impulsé **une journée territoriale dédiée à l'inclusion des jeunes enfants en situation de handicap**, organisée à Neufchâtel-en-Bray, en lien étroit avec la Caf de Seine-Maritime et les acteurs locaux de la petite enfance. Cette action s'inscrit dans la continuité d'un **travail de co-construction mené avec les professionnels du territoire**, autour des enjeux de **repérage précoce, d'accompagnement des familles et de coordination des partenaires**. Elle a permis de mettre en commun les pratiques, de renforcer l'interconnaissance des acteurs et de consolider une culture partagée de l'accueil inclusif.

À travers des temps d'échanges structurés et un forum des partenaires, la journée a contribué à :

- soutenir les professionnels dans leurs pratiques d'accueil ;
- renforcer la lisibilité des ressources mobilisables sur le territoire ;
- conforter le rôle du PRH 76 comme acteur ressource et facilitateur de coopérations territoriales.

Cette action illustre pleinement les orientations portées par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027, en faveur de l'égalité d'accès aux modes d'accueil, de la montée en compétences des professionnels et du développement de coopérations locales au service de l'inclusion en petite enfance.





Cette journée constituait l'aboutissement d'**une année de travaux structurés, incluant des groupes de travail thématiques associant les professionnels du territoire.** Elle visait à apporter des éclairages théoriques et à favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du médico-social, du soin, les associations de familles et les professionnels des modes d'accueil, individuels et collectifs.

- La matinée a été consacrée à deux interventions portant respectivement sur la communication avec les familles et sur les processus d'acceptation du handicap, permettant de mieux appréhender des notions clés telles que l'écoute active, la communication non violente, le déni et les dynamiques d'acceptation.
- Elle s'est poursuivie par une table ronde dédiée aux missions du Référent Santé Accueil Inclusif au sein des EAJE, offrant à de nombreux participants une première appropriation de ce rôle.
- L'après-midi a pris la forme d'un forum partenarial favorisant les échanges entre professionnels et la découverte des missions et champs d'intervention de chacun.

Les échanges, riches et nombreux, ont témoigné d'une volonté partagée de renforcer les coopérations territoriales, dans l'intérêt des enfants et de leurs familles.
La réussite de cette journée a été rendue possible grâce à l'appui du Centre Social Municipal L'Escall, partenaire actif de son organisation.



La Charte pour un accueil de loisirs inclusif :

L'année 2025 constitue une année charnière pour la Charte « Pour un accueil de loisirs inclusif de Seine-Maritime », marquant le passage d'une phase de lancement et d'expérimentation (2024) à une phase de déploiement opérationnel, tout en révélant les enjeux structurels et financiers liés à sa pérennisation.

Un début d'année placé sous le signe du déploiement :

Au premier trimestre 2025, la dynamique engagée fin 2024 se poursuit avec :

- l'ouverture et la gestion des adhésions à la Charte par les collectivités et gestionnaires d'ACM ;
- l'accompagnement des premiers signataires dans l'appropriation des principes de la Charte ;
- la préparation d'un temps fort départemental visant à renforcer la visibilité et l'appropriation collective de la démarche.

Durant cette période, le PRH 76 intervient en appui stratégique, en lien étroit avec le SDJES et les partenaires institutionnels, afin de garantir la cohérence départementale de la démarche et son articulation avec les missions du PRH.

Le départ de l'animatrice de la Charte en mars 2025 :

L'année est toutefois marquée par le départ de Lénaëlle Carpentier, animatrice territoriale de la Charte, en mars 2025, à l'issue de son contrat. Faute de financements suffisants, son contrat ne peut à ce moment être renouvelé.

Ce départ entraîne :

- une rupture temporaire dans l'animation opérationnelle de la Charte ;
- un ralentissement des actions de suivi direct auprès des adhérents ;
- la nécessité de repenser l'organisation, le périmètre et le financement de la fonction d'animation.

Le PRH 76 joue alors un rôle central de continuité et de sécurisation, en assurant :

- le lien avec les adhérents et les partenaires institutionnels ;
- la poursuite de la coordination stratégique ;
- la clarification des rôles entre animation de la Charte, accompagnements techniques et missions cœur du PRH.

Un temps fort départemental au printemps :

Malgré ce contexte, la Journée départementale “Pour un accueil de loisirs inclusif”, organisée le 24 avril 2025, constitue un temps fort majeur de l’année.

Elle rassemble les acteurs de l’enfance-jeunesse autour des enjeux de co-éducation, d’inclusion et de coopération territoriale, et confirme l’intérêt des professionnels pour la démarche.
Le PRH 76 y intervient comme acteur ressource, contribuant aux contenus, à la mobilisation partenariale et à la mise en perspective des enjeux d’inclusion à l’échelle départementale.

Une année marquée par des ajustements stratégiques :

À partir du printemps-été 2025, les contraintes budgétaires pesant sur les politiques publiques conduisent à :

- une révision de la méthodologie de déploiement de la Charte ;
- des échanges renforcés entre le PRH 76, le SDJES, la CAF et les partenaires pour sécuriser un modèle plus soutenable.

Les comités de suivi et le COPIL du PRH 76 permettent de poser plusieurs orientations structurantes :

- recentrer le PRH 76 sur un rôle stratégique, de mise en réseau et de cohérence territoriale ;
- préparer une reconfiguration de l’animation de la Charte, reposant sur un temps partiel, un portage et une gestion directe par l’UFCV permettant une meilleure articulation avec les actions de formation des animateurs.

En fin d’année 2025, la Charte demeure un outil reconnu et attendu par les acteurs du territoire, même si son déploiement a été freiné par les aléas organisationnels et financiers.

Les autres partenariats et temps forts de l’année 2025 :

Au-delà des actions de sensibilisation, les référentes territoriales poursuivent le développement de nouvelles modalités de partenariat.

À ce titre, l’équipe du PRH s’inscrit de manière continue et active dans les dynamiques de projets locaux à visée inclusive, en contribuant à l’organisation et/ou à la mise en œuvre d’évènements (journées thématiques, forums, salons, etc.).

Le PRH76 poursuit sa **collaboration avec les écoles de musique et les conservatoires** engagés dans une démarche inclusive et sollicitant un appui. L'Espace musical de Blangy-sur-Bresle a ainsi bénéficié d'une nouvelle sensibilisation en 2025.
Par ailleurs, le Conservatoire de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre demeure en lien étroit avec le PRH76 s'agissant de l'accueil d'enfants en situation de handicap, avec la réalisation en 2025 de temps d'observation sur site afin d'accompagner et de soutenir ces accueils.

En 2025, le PRH76 a initié des temps d'échange avec les 2 **Plateformes de Coordination et d'Orientation pour les Troubles du Neuro-Développement (PCO-TND)** sur les trois territoires, qui se structurent.

Entre autres projets, l'équipe du PRH 76 a participé aux **évènements marquants** suivants :

- Journée départementale de la charte d'accueil inclusif en ACM à Petit Caux
- Ateliers CTG Com Com des Villes sœurs
- Journée de l'autisme à DIEPPE
- Ateliers Contrat Local de Santé Com Com Falaises du Talou
- Journée Départementale Charte Accueil Inclusif en ACM : participation à une table ronde
- Culture pour tous, La Rue aux enfants au CS l'Escall de Neuchâtel en Bray
- Les 20 ans du RPE de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
- Salon des solidarités de l'UTAS Entre Seine et Mer en novembre 2025
- Nuit du Handicap à Fécamp en juin 2025
- Journée de sensibilisation à l'Autisme au Centre social du Trait en avril 2025
- Le Temps des Parents au Centre social Diana Armengol Markarian de Rouen en septembre 2025
- Semaine de la Petite Enfance Communauté de Communes 4 Rivières
- Semaine de la Petite Enfance Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin
- Journée de sensibilisation auprès des volontaires en service civique d'Unis-Cités et participation à la journée Tremplin
- Forum "Bienvenu les Bébés" à Maromme
- Salon des Parentalités à Rouen et Forum du Handicap à Rouen
- Ateliers Contrat Local de Santé de la Communauté de Communes des 4 Rivières.

Le maillage territorial du PRH 76 :

En 2025, le PRH 76 a poursuivi le déploiement et la consolidation de son maillage territorial à travers un réseau de permanences réparties sur les territoires Nord, Sud et Ouest de la Seine-Maritime, complété par l'ouverture de **nouvelles permanences sur des secteurs jusqu'alors moins couverts**. Ce maillage vise à garantir une **proximité géographique et relationnelle** avec les familles et les partenaires, tout en s'inscrivant dans les dynamiques locales existantes.

Le territoire Nord constitue le socle le plus stabilisé du maillage. Les lieux de permanences dits « historiques » (Neufchâtel en Bray – L'Escall, CC Côte d'Albâtre, Neuville-lès-Dieppe, CC Terroir de Caux) présentent une régularité des permanences, une forte fréquentation des familles et un niveau élevé de partenariats activés.
Ces permanences bénéficient d'une identification claire par les familles, d'une communication relayée par les centres sociaux et partenaires locaux, et d'une présence régulière de la référente territoriale dans des actions connexes, facilitant l'entrée en relation et le recours spontané aux permanences.

Le territoire Sud présente une configuration plus contrastée, combinant des permanences bien ancrées et d'autres davantage centrées sur l'accompagnement de familles déjà connues du PRH.

- La permanence du Centre social Diana Armengol Markarian – Hauts de Rouen constitue un point d'appui structurant, avec une montée en charge progressive depuis son ouverture fin 2024, une communication active, une articulation étroite avec les dynamiques à l'œuvre dans le quartier et une fréquentation régulière de nouvelles familles, éloignées des dispositifs.
- À l'inverse, la permanence du Centre médico-social de Petit-Quevilly remplit essentiellement une fonction de point d'appui pour des familles déjà accompagnées, avec une visibilité limitée en 2025 et peu de flux de nouvelles familles, malgré un intérêt certain en termes d'accessibilité géographique.

Le territoire Ouest apparaît comme le plus hétérogène et le plus fragile en matière de maillage. Si certaines permanences (Fécamp, Montivilliers) permettent des rencontres avec des familles et des partenaires, d'autres sites (Bolbec, Lillebonne) connaissent une faible fréquentation, un manque de

partenariats effectifs et des questionnements sur la pertinence du maintien des permanences en l'état.
Des facteurs organisationnels (absence de bureau dédié, instabilité des interlocuteurs, manque de communication locale) ont fortement impacté l'effectivité de certaines permanences.

L'année 2025 a également été marquée par l'**ouverture de nouvelles permanences** sur des territoires stratégiques :

- CC des 4 Rivières (Gournay-en-Bray – L'Atelier),
- CC Terroir de Caux (Val-de-Scie),
- Métropole de Rouen (EAJE Terre des enfants – QPV Grammont-Orléans-Saint-Sever),
- Vallée du Cailly (Maromme – LAEP Les Petites Pousses).

Ces nouvelles implantations traduisent une volonté de renforcer l'équité territoriale et d'inscrire le PRH dans des lieux ressources déjà fréquentés par les familles, même si certaines relèvent encore d'une phase d'interconnaissance et de structuration du partenariat local.

Des permanences comme levier de proximité :

La performance d'une permanence ne peut être appréciée uniquement au regard du nombre de familles rencontrées. Sur plusieurs territoires, notamment en EPCI ruraux, les permanences jouent un rôle essentiel de point d'ancrage territorial, permettant :

- de positionner des rendez-vous au plus près des familles,
- de renforcer l'interconnaissance avec les acteurs locaux,
- de préparer des orientations et des accompagnements différés.

Cette fonction est particulièrement visible sur le territoire Nord et dans les nouvelles permanences du territoire Sud et Ouest, où la permanence constitue un outil stratégique de présence territoriale, même en l'absence de flux spontané élevé.

L'importance déterminante de la communication et du portage local :

Les écarts de fréquentation observés entre les permanences s'expliquent largement par :

- le niveau d'implication des structures d'accueil,
- la régularité de la communication locale,
- la stabilité des interlocuteurs.

Les permanences les plus dynamiques sont celles où la communication est portée conjointement par le PRH et la structure partenaire, et où la référente territoriale est identifiée comme un acteur intégré aux dynamiques locales.

Un maillage à consolider par des choix stratégiques :

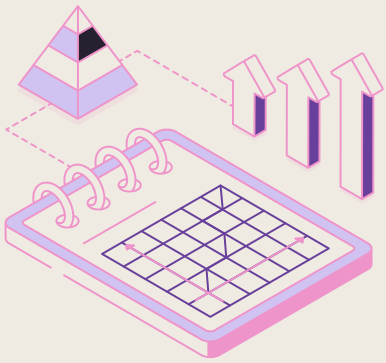
L'année 2025 fait apparaître la nécessité d'un ajustement stratégique du maillage territorial, reposant sur :

- l'évaluation régulière de la pertinence des lieux de permanence,
- l'adaptation des formats (récurrence, durée, localisation),
- le renforcement des partenariats structurants plutôt que le maintien de permanences peu opérantes.

Cette analyse partagée avec les conseillers techniques territoriaux de la CAF conforte l'idée que le maillage du PRH doit rester évolutif, agile et territorialisé, afin de répondre au plus près aux besoins réels des familles et aux dynamiques locales existantes.



3. Les défis rencontrés



La pérennisation du service :

L'alerte formulée lors de la conférence des financeurs d'octobre 2024 a mis en évidence un **déséquilibre structurel du budget du PRH 76**, résultant à la fois d'évolutions réglementaires nationales (prime Ségur), de l'élargissement des missions confiées au service (Charte) et de la perte de financements historiques (CPAM).
Si la mobilisation financière exceptionnelle de la Caf de Seine-Maritime et du SDJES 76 a permis de clôturer l'exercice 2025 à l'équilibre, cette situation demeure fragile.
Le déséquilibre projeté pour 2026 (52 359 €) confirme que le modèle économique actuel ne permet pas de garantir une pérennité du service.

La situation financière observée en 2024–2025 génère **plusieurs risques majeurs en matière de ressources humaines** :

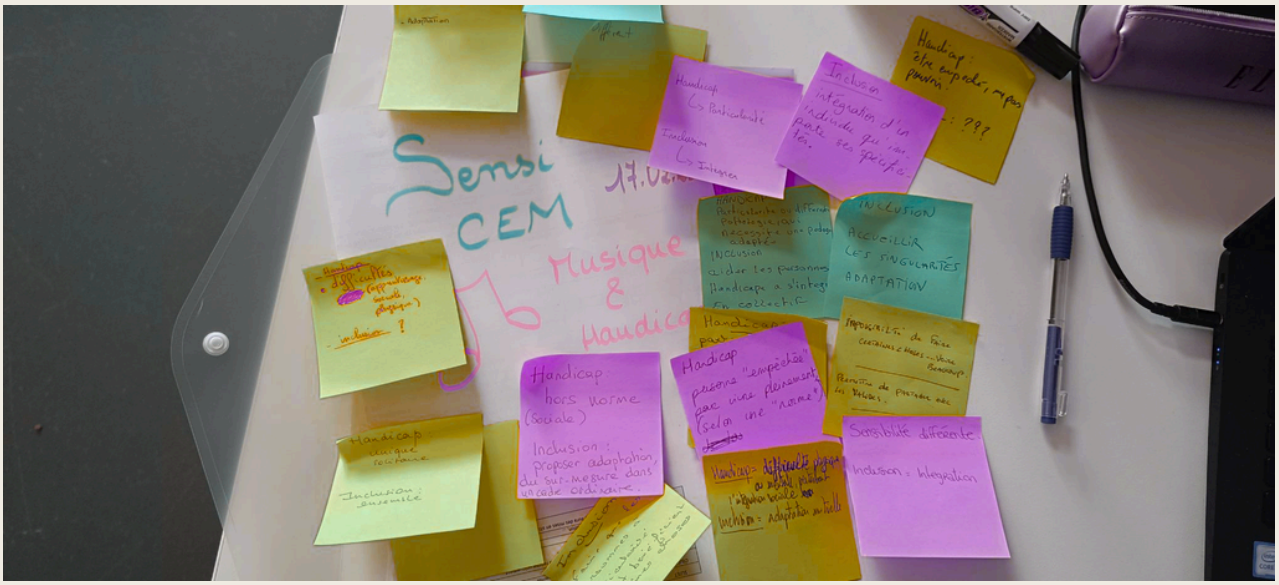
- Insécurité professionnelle pour les salarié·e·s, liée à l'incertitude sur la pérennité des postes et des financements ;
- Fragilisation de l'engagement des équipes, pourtant fortement mobilisées depuis plusieurs années dans un contexte d'intensification des missions ;
- Risque d'usure professionnelle et de désengagement, dans un secteur déjà confronté à des tensions d'attractivité et de fidélisation ;
- Difficulté à se projeter collectivement, alors même que la qualité des accompagnements repose sur la continuité, la stabilité relationnelle et l'expertise accumulée.

Face à ces risques, plusieurs leviers apparaissent déterminants :

- la visibilité financière pluriannuelle, condition de sécurisation des emplois et de maintien des compétences ;
- la reconnaissance institutionnelle du PRH 76 comme service structurant des politiques départementales en faveur des familles et de l'inclusion ;

- l'adossement des évolutions salariales réglementaires à des financements pérennes, afin d'éviter qu'elles ne se traduisent par une fragilisation interne.

La trajectoire financière du PRH 76 met en évidence un **décalage croissant entre l'élargissement des missions confiées au service et le cadre annuel des financements** qui lui sont accordés. Les évolutions réglementaires, comme la généralisation de la prime Ségur, ainsi que la montée en charge de missions structurantes à l'échelle départementale, ne relèvent plus d'une logique expérimentale ou ponctuelle, mais bien d'un **fonctionnement durable du service**.
La mobilisation exceptionnelle des partenaires publics en 2025 constitue un signal fort de reconnaissance de l'utilité sociale et de l'efficacité du PRH 76.
Toutefois, le caractère ponctuel de ce soutien ne permet pas d'inscrire le service dans une trajectoire sécurisée à moyen terme. Le maintien d'un déséquilibre prévisionnel significatif en 2026 en est une illustration concrète.
Dans ce contexte, la mise en place d'une **convention pluriannuelle renforcée** apparaît comme un levier stratégique essentiel. Une telle convention permettrait de dépasser une logique de gestion à court terme, au profit d'un **engagement partagé et structurant**, à la hauteur des enjeux sociaux, humains et territoriaux portés par le PRH 76.



La complexification des situations familiales :

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : **171 familles accompagnées en 2025 contre 115 en 2024, soit une augmentation de plus de 48 %**. Mais au-delà du volume, la nature des situations évolue fortement :

- Accompagnement des familles allophones,
- Augmentation progressive des situations ou plusieurs membres d'une même fratrie sont en situation de handicap, majorant l'épuisement parental,
- Parcours dispersés et risques de rupture importants,
- Recours aux professionnels libéraux de plus en plus important, pesant sur les finances de la famille,
- Difficulté à trouver des solutions de transport pour l'accompagnement des enfants aux RDV de soins avec un risque de rupture de soins et/ou un impact sur la vie professionnelle des parents,
- Difficulté à mettre en place des réponses par les Services d'Aide à Domicile (difficulté à recruter, couverture territoriale incomplète),
- Plusieurs sollicitations pour des familles déjà accompagnées par l'Aide Sociale à l'Enfance et où le PRH76 ne peut venir combler un manque de ressources,
- Augmentation du nombre de sollicitations sur le territoire nord pour des jeunes déscolarisés non diagnostiqués.

Cette complexité entraîne un travail de coordination plus dense, des besoins accrus en temps d'ingénierie, et un risque renforcé de ruptures de parcours si le PRH n'est pas en capacité de maintenir ses interventions qualitatives.

Des inégalités territoriales persistantes :

L'analyse du maillage territorial met en évidence des réalités différentes selon les zones :

- dans certains territoires, les permanences fonctionnent comme de véritables portes d'entrée pour les familles ;
- dans d'autres, faute de partenaires relais ou de communication locale, les permanences restent sous-mobilisées ;
- certaines zones souffrent d'un manque d'interlocuteurs stables, d'une couverture associative fragmentée ou d'un manque d'espaces pour tenir les permanences ;

- l'absence de bureau physique ou de point d'ancrage complique l'identification du service et créée un sentiment d'isolement des professionnelles.

Cette hétérogénéité interroge la stratégie territoriale : faut-il poursuivre un maillage homogène, ou adapter l'offre en fonction de la « demande sociale » de chaque territoire ?

Des attentes institutionnelles fortes dans un cadre financier insuffisamment stabilisé :

Les partenaires publics reconnaissent l'utilité sociale du PRH, mais cette reconnaissance ne s'est pas encore traduite par un cadre pluriannuel ou une convention renforcée. Le service est sollicité comme acteur central de nombreuses politiques publiques (prévention précoce, inclusion, articulation droit commun / spécialisé, cohésion territoriale), sans que les moyens alloués soient alignés avec ces ambitions.

Ces défis appellent un dialogue renforcé et la définition claire d'un partenariat stratégique avec l'ensemble des financeurs.



4.Perspectives



L'année 2026 marque une étape essentielle : les 5 ans du PRH 76. Au-delà de la symbolique, cette date constitue une opportunité stratégique exceptionnelle pour consolider, moderniser et projeter le service dans une nouvelle phase de maturité.

Construire un Projet de Service 2026-2030 :

Un travail de fond sera conduit avec :

- l'équipe du PRH,
- le comité inter-associatif,
- idéalement, les partenaires institutionnels,
- et les familles accompagnées.

Objectifs :

- réactualiser la définition du service au regard des transformations du territoire et des besoins des familles ;
- clarifier les priorités et les missions du PRH ;
- réinterroger le maillage territorial et les modes d'intervention ;
- préciser les attentes en termes de gouvernance et de partenariat ;
- construire un cadre lisible pour les financeurs.

Ce Projet de service constituera **un document socle**, indispensable pour :

- structurer la montée en compétence de l'équipe,
- guider la diversification financière,
- réactualiser l'approche du service au regard des nouveaux enjeux (charge travail, financements, besoins du public et des professionnels, intégration des nouveaux acteurs "inclusion" dans le réseau, etc.)
- renforcer la visibilité institutionnelle du service.

Faire des 5 ans du PRH un levier d'influence et de mobilisation :

Les 5 ans seront l'occasion de :

- valoriser les résultats obtenus depuis 2019 ;
- mettre en avant des parcours réussis et des innovations locales ;
- organiser des rencontres territoriales, ateliers, témoignages de familles et partenaires ;
- produire des supports de communication (vidéos, témoignages, publication bilan).

L'**objectif** est double :

- renforcer l'adhésion des partenaires,
- convaincre durablement les financeurs de l'impact social du PRH.

Renforcer les compétences et la qualité de vie au travail :

En lien avec les demandes des collectivités concernant les appuis méthodologiques et le soutien à la conduite de changement, deux référentes territoriales ont bénéficié en 2025 d'une **formation "*Manager un projet*"** pour renforcer leurs compétences dans la gestion de projet.
Dans la continuité de formation de l'équipe du PRH76, une troisième référente territoriale a suivi la **formation de formateurs** en 2025 et celle-ci est programmée pour la quatrième référente territoriale en 2026.
Une référente territoriale a pu être formée en 2025 à l'**animation d'ateliers de la fresque de l'autisme**.
Toutes les référentes bénéficient d'un atelier d'**analyses des pratiques professionnelles** mensuel depuis deux ans.

Une réflexion est menée afin d'envisager le **regroupement des référentes du PRH** dans un local unique, positionné sur un point géographique central, en jonction des trois territoires et proche des nœuds autoroutiers (notamment le secteur de Tôtes). Cette organisation vise à consolider la dynamique collective de l'équipe, optimiser les temps de coordination et mieux équilibrer les contraintes liées aux déplacements.

5.Conclusion



L'année 2025 constitue une étape charnière pour le Pôle Ressources Handicap de Seine-Maritime. Elle met en lumière, de manière particulièrement nette, **la pertinence, l'utilité sociale et l'impact territorial du PRH 76**, tout en révélant les **fragilités structurelles** d'un dispositif dont les missions se sont élargies plus rapidement que son cadre de financement.
Les données présentées dans ce rapport témoignent d'une **augmentation significative de l'activité**, tant en volume qu'en complexité des situations accompagnées. La progression du nombre de familles suivies, l'intensification des accompagnements, la diversité croissante des profils et l'aggravation des facteurs de vulnérabilité confirment que le PRH 76 intervient aujourd'hui bien au-delà d'un rôle d'orientation ponctuelle. Il agit comme un **levier structurant de prévention**, de sécurisation des parcours et de réduction des risques de rupture, à l'interface entre parentalité, inclusion, accès aux droits et politiques publiques territoriales.

Dans un contexte marqué par des inégalités territoriales persistantes, des tensions sur les ressources du médico-social et une pression accrue sur les familles, le PRH 76 démontre sa capacité à **faire tenir ensemble le droit commun et le champ spécialisé**, à soutenir les professionnels de proximité et à rendre effectives les politiques d'inclusion sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant. Les résultats observés en matière de concrétisation des projets d'inclusion, de maintien de la scolarisation, d'accès aux loisirs et d'impact sur la situation professionnelle des parents constituent des indicateurs forts de cette valeur ajoutée.

Pour autant, l'année 2025 a également confirmé que cette action ne peut être durablement assurée sans **une sécurisation financière et organisationnelle à la hauteur des enjeux**. Le déséquilibre structurel du modèle économique, les risques pesant sur les ressources humaines et la dépendance à des soutiens ponctuels interrogent la capacité collective à inscrire le PRH 76 dans une trajectoire stable et lisible.

À ce stade de maturité, la question n'est plus celle de l'expérimentation, mais bien celle de la **consolidation d'un service devenu indispensable** aux territoires et aux familles.

À l'aube de ses cinq années d'existence, le PRH 76 se trouve ainsi à un moment décisif. La construction d'un projet de service 2026-2030, adossé à une **reconnaissance institutionnelle renforcée et à des engagements pluriannuels**, apparaît comme une condition essentielle pour garantir la continuité, la qualité et l'ambition de l'action menée. Soutenir durablement le PRH 76, c'est faire le choix d'une politique publique cohérente, proactive et responsable, qui place la prévention, l'inclusion et l'équité territoriale au cœur de ses priorités.




Semaine de la Petite Enfance
Forges Les Eaux - Mars 2025


RELAIS PETITE ENFANCE
Journée Portes Ouvertes
ouvert à tous


Portes ouvertes
Relais Petite Enfance
De Gournay en Bray




Relais
Petite Enfance
Lieux ressources pour
Parents, Enfants &
Assistantes Maternelles
5/11/2025




Temps d'échange
familles/professionnels
Grand-Couronne - Juin 2025


Ensemble, accueillons les différences
Contactez le PRIJ76





Prh Pôle ressources handicap 76

https://www.prh76.fr

Les PEP 76 La solidarité en action

HOVIA L'AUDACE SOLIDAIRE

UFCV

APEI Seine & Mer

Allocations Familiales Caf de Seine-Maritime

ars Agence Régionale de Santé Normandie

76 Seine-Maritime Le département

Académie de Normandie Liberté Égalité Fraternité

msa santé famille retraite services

Coordination Handicap Normandie

Maison départementale des personnes handicapées 76